



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er août 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 31 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exposé des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence du Bangladesh en juin 2001 (voir annexe), établi conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), pour inclusion dans le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Cet exposé a été établi sous ma propre responsabilité, mais après consultation des membres du Conseil. Il répond à un souci d'information et ne doit pas nécessairement être considéré comme exprimant les vues du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Bangladesh
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**

Annexe à la lettre datée du 31 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Exposé des travaux du Conseil de sécurité

Bangladesh (juin 2001)

En juin 2001, sous la présidence de l'Ambassadeur Anwarul Karim Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a examiné un certain nombre de questions importantes inscrites à son ordre du jour. Il était activement saisi de problèmes touchant notamment l'Iraq et le Koweït, l'Afghanistan, la Sierra Leone, le Burundi, Chypre, la République démocratique du Congo, la Bosnie-Herzégovine, l'Érythrée et l'Éthiopie, et le Sahara occidental. Le Conseil a aussi marqué un progrès important en adoptant la résolution 1353 (2001) relative à la coopération avec les pays fournissant des contingents.

L'un des points marquants du mois a été le débat tenu par le Conseil sur la prévention des conflits armés, avec la participation d'un grand nombre d'États non membres après la publication du rapport du Secrétaire général sur le sujet (S/2001/574 et Corr.1). La mission du Conseil au Kosovo, menée pour promouvoir l'appui à l'application de la résolution 1244 (1999) et observer les opérations de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a représenté une initiative importante.

En juin, à l'initiative du Président, le Conseil a pris une décision sur la nomination du Secrétaire général, et recommandé à l'unanimité, sans vote, de confier à M. Kofi Annan un second mandat. Par la suite, sur la base de cette recommandation, l'Assemblée générale a de nouveau nommé M. Annan Secrétaire général.

Pendant le mois, le Conseil a tenu 18 séances publiques, dont quatre ont dû être reprises du fait de la participation d'un grand nombre de Membres de l'Organisation. Il a tenu deux séances privées, l'une sur la nomination du Secrétaire général et l'autre sur le Burundi. Les membres du Conseil ont tenu 17 consultations officieuses plénières consacrées à l'examen de certaines questions, à des négociations sur les textes de résolutions et de déclarations et à des exposés d'information du Secrétariat. Au cours de ces consultations, les membres du Conseil ont examiné 24 points de l'ordre du jour et se sont aussi penchés sur un

de l'ordre du jour et se sont aussi penchés sur un total de 48 sujets relevant du point. Questions diverses.

En juin, le Conseil a examiné 13 rapports du Secrétaire général et adopté huit résolutions, dont trois concernant la prorogation du mandat de quatre opérations de maintien de la paix, à savoir la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la MONUC, la MINUBH et la MINURSO, et publié deux déclarations de son président. En outre, ce dernier a fait des déclarations à la presse sur l'Afghanistan, le Burundi, la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et la Sierra Leone.

Comme le montre le grand nombre de séances publiques, à l'initiative de la présidence bangladaise, le Conseil, comme il s'y était engagé, n'a ménagé aucun effort pour augmenter le nombre de séances publiques. Le Conseil a réussi à donner une plus grande ouverture et une plus grande transparence à ses méthodes de travail et à promouvoir la participation d'États non membres du Conseil à ses réunions.

Nomination du Secrétaire général

La présidence bangladaise a pris l'initiative de consulter les membres du Conseil de sécurité au cours des premiers jours du mois pour obtenir une décision tendant à nommer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour un deuxième mandat de cinq ans. À cette fin, le Président a tenu des consultations approfondies avec les membres, individuellement et collectivement, pour mener le processus à bonne fin. Sur l'avis des membres du Conseil, le Président a aussi consulté le Président de l'Assemblée générale et le Secrétariat pour préciser et faire avancer certains aspects du processus.

Un certain nombre de consultations officieuses se sont tenues avant que le Conseil se réunisse, conformément à son règlement intérieur provisoire, en privé, le 27 juin (4337e séance). Par sa résolution 1358 (2001), le Conseil a pris la décision de recommander à

l'Assemblée générale de confier à M. Kofi Annan un second mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prenant fin le 31 décembre 2006. La résolution a été adoptée par consensus, sans faire l'objet d'un vote et sans qu'ait été invoquée la disposition touchant le scrutin secret stipulée dans le règlement intérieur.

Après l'adoption de la résolution, le Président du Conseil, lorsqu'il a communiqué la décision aux médias, a évoqué l'excellent travail accompli par l'actuel Secrétaire général, qui a réformé l'Organisation des Nations Unies de façon à mieux l'adapter aux défis du XXI^e siècle. Il a aussi mis en lumière le rôle joué par M. Annan dans le règlement des conflits dans diverses parties du monde et dans le renforcement des opérations de maintien de la paix.

Comme il avait été convenu lors de consultations officieuses, tous les membres du Conseil se sont portés coauteurs du projet de résolution relatif à la nomination du Secrétaire général devant être déposé à l'Assemblée générale. Le Président du Conseil de sécurité a présenté ledit projet à la séance plénière de l'Assemblée le 29 juin.

Afrique

Burundi

La présidence a pris l'initiative d'examiner la situation au Burundi comme suite au rapport de la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs (S/2001/521). Les membres du Conseil ont étudié la situation compte tenu des constatations de la mission, qui estimait que la poursuite des hostilités menaçait le fragile processus de paix. Après le débat, le Président a fait une déclaration à la presse (voir annexe IV) et a aussi appelé l'attention du Gouvernement burundais, du Représentant du Secrétaire général, Jean Arnault, et du Secrétaire général de l'OUA, Salim A. Salim, sur la question.

C'est là l'exemple d'un cas où les membres du Conseil ont abordé une question et se sont efforcés de prévenir la détérioration de la situation sans attendre pour cela que la question soit inscrite à l'ordre du jour d'une réunion officielle.

Le Conseil a tenu une séance privée le 28 juin pour écouter un exposé de Mathias Sinamenye, second Vice-Président du Burundi, qui a présenté l'optique de

son gouvernement sur la situation et ses vues sur le processus de paix. Après des consultations, le Bangladesh a déposé un projet de déclaration. Le Conseil s'est de nouveau réuni le 29 juin, en une séance publique à laquelle le Président a donné lecture de la déclaration (S/PRST/2001/17).

La déclaration a été publiée à l'issue d'un examen approfondi de la situation au Burundi, auquel ont participé Berhanu Dinka, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et Jean Arnault, Représentant du Secrétaire général pour le Burundi. Dans cette déclaration, le Conseil a demandé la suspension immédiate des hostilités au Burundi et invité les groupes armés à engager des négociations. Le Conseil a aussi encouragé le Secrétaire général, par l'intermédiaire de ses Représentants, à poursuivre le dialogue avec les groupes armés et à faciliter les efforts concertés visant à trouver une solution politique au conflit.

Le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par les atteintes aux droits de l'homme qui n'avaient pas cessé, et exhorté en particulier les belligérants à s'engager immédiatement à protéger les civils. Il a demandé à la communauté des donateurs d'accroître son assistance humanitaire et son aide au développement en faveur de la population burundaise, en application des engagements qu'elle avait pris à la Conférence des donateurs tenue à Paris les 11 et 12 décembre 2000.

Le Conseil a été informé du fait que les souffrances au Burundi ne discontinuaient pas. La gravité de la situation humanitaire et la fragilité du processus de paix requerraient une grande attention de sa part, de façon que le processus de paix se poursuive et que l'attention internationale ne se relâche pas.

République démocratique du Congo

Les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses le 12 juin sur la situation en République démocratique du Congo, et examiné la situation sur la base du huitième rapport du Secrétaire général (S/2001/572). Ils étaient également saisis du rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs (S/2001/521). Ils ont approuvé les recommandations du Secrétaire général en faveur d'une étape de transition vers la troisième phase du déploiement de la MONUC, avant qu'on ne s'engage dans cette phase, car les parties n'avaient pas encore satisfait aux conditions requises.

Ils se sont aussi ralliés à la conclusion selon laquelle les plans établis par la Commission militaire mixte et le Comité politique en vue du retrait de toutes les forces étrangères et du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation de tous les groupes armés ne constituaient pas une base suffisante pour que l'ONU prenne d'autres mesures au stade actuel.

Lors d'une séance publique le 15 juin, le Conseil a décidé, par la résolution 1355 (2001), de proroger le mandat de la MONUC, comme l'avait recommandé le Secrétaire général, de 12 mois, jusqu'au 15 juin 2002, avec l'effectif autorisé de 5 537 militaires. Dans son rapport, le Secrétaire général a appelé l'attention sur la nécessité d'élargir considérablement la composante civile de la MONUC au moment où elle entrait dans la troisième phase. Les États Membres seraient appelés à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer le succès de la mission.

Érythrée et Éthiopie

Les membres du Conseil ont examiné la situation en Éthiopie et en Érythrée le 25 juin. Ils étaient saisis du rapport d'activité correspondant du Secrétaire général (S/2001/608), le premier rapport d'activité depuis que le Conseil avait levé l'embargo sur les armes à l'encontre des deux pays le 16 mai 2001. Le Secrétariat a présenté le rapport et donné des informations actualisées.

Les deux principales questions dont avait à s'occuper le Conseil étaient d'une part la zone de sécurité temporaire, et d'autre part la Commission de tracé des frontières et la Commission d'indemnisation. Bien que le calme ait dans l'ensemble régné le long de la frontière, le déploiement excessif de miliciens et de policiers par l'Érythrée dans la zone de sécurité temporaire, et aussi le déploiement éthiopien le long de la frontière orientale de la zone, avaient suscité des tensions. La situation avait connu un mieux lorsque l'Éthiopie avait décidé de retirer ses forces de la frontière orientale de la zone. L'établissement de la zone de sécurité temporaire avait constitué un progrès majeur. Toutefois, d'importants aspects restaient à résoudre, notamment une définition claire de la zone et la démilitarisation.

Après des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle, notamment, il réitérait l'appel lancé aux deux pays pour

qu'ils établissent le plus rapidement possible un couloir aérien direct entre Asmara et Addis-Abeba, et engageait vivement les deux parties, en particulier l'Érythrée, à signer l'accord sur le statut des forces et à assurer la liberté de mouvement de la MINUEE (voir annexe IV).

Sierra Leone

Le 6 juin, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Sierra Leone, ainsi que dans la région de l'Union du fleuve Mano. Le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétaire général (S/2000/513 et Corr.1) établi en application du paragraphe 9 de la résolution 1346 (2000) du Conseil de sécurité. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a présenté le rapport et informé le Conseil des derniers faits survenus.

Après examen approfondi de la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Sierra Leone et autour de ce pays, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse mettant en lumière les vues des membres du Conseil sur la question, dans laquelle ceux-ci, notamment, se déclaraient préoccupés par la crise humanitaire qui continuait de sévir dans les pays de l'Union du fleuve Mano, se rendaient compte du fardeau supplémentaire pesant sur les pays d'accueil et sur leur population du fait de la crise, félicitaient ces derniers de leurs efforts, et engageaient toutes les parties à veiller au respect des droits fondamentaux et à la sécurité de tous les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi qu'à la sécurité du personnel d'aide humanitaire (voir annexe IV).

Le 28 juin, le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique sur la situation en Sierra Leone. Il était saisi du dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2001/627) et a entendu un exposé d'information du Représentant spécial du Secrétaire général, Oluyemi Adeniji, qui a aussi présenté le rapport; celui-ci portait sur l'évolution de la situation dans la région depuis le 14 mars 2001.

Selon le Représentant spécial, la MINUSIL avait continué de travailler en coopération étroite avec le Gouvernement sierra-léonais et avait renforcé ses contacts avec le Revolutionary United Front, ce qui avait eu des effets positifs sur le processus de désarmement de Kambia et sur l'application de l'Accord de

cessez-le-feu d'Abuja. Le commandant de la Force, le général de corps d'armée Daniel Opande, était aussi présent à la séance.

À cette séance, les membres du Conseil ont constaté que, bien que le processus de paix en Sierra Leone ait enregistré des progrès remarquables ces derniers mois, il restait bon nombre de problèmes à régler. Ils se sont déclarés satisfaits des contributions positives qu'avait apportées la MINUSIL à la promotion du processus de paix. Ils ont aussi souligné l'importance que revêtait le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour une paix à long terme en Sierra Leone ainsi que la nécessité de disposer des ressources voulues pour en assurer le succès.

Les membres du Conseil ont exprimé la préoccupation que leur causait la situation humanitaire en Sierra Leone et dans la région, de même que les violations des droits humains des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ils se sont aussi félicités du rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'appui au processus de paix et ont demandé au Gouvernement sierraléonais de prendre les mesures voulues pour étendre son autorité à mesure que la MINUSIL se déployait progressivement dans les régions du pays dominées par les rebelles.

Somalie

Le 11 juin, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Ibrahim Fall, a donné aux membres du Conseil un exposé d'information sur l'évolution récente de la situation en Somalie. Il a informé le Conseil que, le 8 juin, le Vice-Ministre de la défense du Gouvernement national de transition de la Somalie avait affirmé que quelque 300 soldats éthiopiens avaient pénétré en territoire somalien pendant la nuit, dans la région de Bakool, près de Mogadishu. L'Éthiopie avait rejeté cette allégation comme étant un article de presse sans fondement.

Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Nairobi a demandé des détails au Gouvernement national de transition concernant cette allégation, mais n'a toujours rien reçu en réponse. Le Secrétariat a informé le Conseil du fait que, comme il ne disposait d'aucun mécanisme de vérification, il ne pouvait pas confirmer le fait signalé. Comme il a été convenu à la séance, le Président du Conseil a par la

suite fait part des préoccupations du Conseil au représentant de l'Éthiopie.

Sahara occidental

Le rapport du Secrétaire général (S/2001/613) a été examiné lors de consultations tenues le 26 juin avec la participation du Secrétaire général. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, James Baker III, a donné un exposé au Conseil. C'était la première fois depuis 1997 qu'il paraissait devant le Conseil. Le rapport recommandait spécifiquement la prorogation du mandat de la MINURSO pour cinq mois afin de donner le temps d'engager des négociations sur un accord-cadre proposé sur le statut du Sahara occidental. Les membres du Conseil ont tenu des consultations les 28 et 29 juin pour mettre la dernière main à un projet de résolution sur le Sahara occidental. La résolution 1359 (2001) prorogeant le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 novembre 2001 a été adoptée à l'unanimité le 29 juin.

Asie

Afghanistan

Le 5 juin, lors de consultations plénières du Conseil, l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso (Colombie), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1333 (2000), a présenté le rapport du Comité d'experts de cinq membres nommé en application de la même résolution. Après les consultations, le Conseil a tenu sa 4325^e séance en public pour examiner le rapport de façon approfondie. L'Ambassadeur Haile Menkerios, Président du Comité d'experts, a répondu aux questions et aux observations des délégations.

Les membres du Conseil appuyaient dans l'ensemble la création d'un nouveau mécanisme de surveillance de l'application des sanctions concernant l'Afghanistan, comme le recommandait le Comité d'experts. Un appui général s'est aussi dégagé en faveur d'autres recommandations du Comité d'experts : interdire les carburants, liquides spéciaux et lubrifiants pour turbines d'aéronefs, interdire les produits chimiques utilisés pour la production d'héroïne, surveiller les mouvements d'armes et apporter un appui international pour renforcer les capacités des services frontaliers des pays voisins. L'idée maîtresse du rapport, à savoir qu'une solution politique restait la seule voie à

suivre pour mettre fin au conflit en Afghanistan, a également été notée. Les membres du Conseil ont convenu que les recommandations du rapport seraient examinées au Comité, puis par la suite au Conseil lui-même.

Restitution des biens koweïtiens

Lors de consultations tenues le 20 juin, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau sur la question des biens koweïtiens saisis par l'Iraq. Aucun progrès n'a été signalé, car l'Iraq continuait de refuser de coopérer avec le Coordonnateur en soulevant la question de son impartialité. Dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil de sécurité a fait état de l'appui unanime des membres du Conseil aux travaux du Coordonnateur. Les membres du Conseil ont aussi demandé au Gouvernement iraquien de coopérer pleinement avec le Coordonnateur et ont souligné l'importance d'un dialogue avec lui.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Après l'adoption de la résolution 1352 (2001), par laquelle le Conseil prolongeait la phase IX du programme Pétrole contre vivres jusqu'au 3 juillet 2001, les membres du Conseil ont engagé un débat sur le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur de nouveaux arrangements. Dans le même temps, le débat sur la liste d'articles sujets à examen qui était proposée en annexe au projet de résolution s'est également poursuivi, essentiellement dans les capitales. Des progrès ont été réalisés dans les négociations au niveau des experts, puis la liste a été examinée au niveau des ambassadeurs lors de consultations du Conseil les 7, 14 et 20 juin. Les négociations portaient aussi, entre autres, sur des questions touchant le commerce entre l'Iraq et certains pays voisins.

Le 15 juin, le Président a informé le Conseil de l'issue de la réunion qu'avait eue le Secrétaire général dans la région avec les Premiers Ministres de la République arabe syrienne et de la Jordanie. Le 26 juin, le Conseil a tenu un débat public sur la question, au cours duquel, outre les membres du Conseil, un grand nombre d'États non membres, dont l'Iraq, sont intervenus. Le débat a repris le 28 juin pour pouvoir entendre tous les orateurs, la liste étant fort longue. Le débat sur le projet de résolution des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 15 juin, le Conseil a entendu un exposé de Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, qui a donné des informations actualisées sur l'évolution de la situation dans le pays et sur les progrès réalisés par la MINUBH. Parmi les autres membres qui ont participé au débat on peut citer les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Suède (qui assure la présidence de l'Union européenne) et de la République fédérale de Yougoslavie.

Les membres du Conseil étaient saisis d'un rapport du Secrétaire général sur la MINUBH (S/2001/571 et Corr.1), ainsi que du document S/2001/542 [lettre datée du 30 mai 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant une lettre du Secrétaire général de l'OTAN datée du 8 mai et contenant le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)]. Le 21 juin, le Conseil a adopté une résolution par laquelle, notamment, il prorogait le mandat de la MINUBH jusqu'au 21 juin 2002.

Chypre

Le 11 juin, les membres du Conseil ont examiné la situation à Chypre sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2001/534). Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alvaro de Soto, a participé aux consultations pour donner un exposé et présenter son évaluation de la situation. Du fait de la complexité et du caractère délicat de la situation à Chypre, le Conseil a estimé que la voie la plus judicieuse serait de laisser le Secrétaire général poursuivre ses efforts. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse exprimant le plein appui du Conseil aux efforts que continuait de déployer le Secrétaire général pour obtenir un règlement global du problème de Chypre (voir annexe IV). Par la suite, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1354 (2001) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 15 décembre 2001.

Kosovo, République fédérale de Yougoslavie

Le 19 juin, le Conseil a examiné le rapport de la mission dépêchée par lui au Kosovo (S/2001/600) et le

rapport du Secrétaire général de la MINUK (S/2001/565). Le Conseil était également saisi d'une lettre datée du 22 mai 2001, adressée par la Suède au Secrétaire général (S/2001/538), d'une lettre datée du 5 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par la République fédérale de Yougoslavie (S/2001/563), et d'une lettre datée du 15 juin 2001 de la Fédération de Russie, adressée au Secrétaire général (S/2001/601).

Les représentants de l'Albanie, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Suède (en sa qualité de Président en exercice de l'Union européenne) ont participé au débat. Le Conseil a également entendu un exposé sur la situation au Kosovo, par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, ce qui a donné aux membres du Conseil la première occasion de discuter les principaux problèmes du Kosovo depuis la mission du Conseil dans le territoire.

Le principal message de la séance publique est le suivant : il est indispensable de préserver le pluri-ethnisme au Kosovo et il est nécessaire d'obtenir l'adhésion de toutes les communautés au processus politique et à l'application des mesures de confiance. La séance venait au bon moment, immédiatement après que la mission du Conseil de sécurité eut achevé sa visite à Pristina, Mitrovica et Belgrade.

Mission du Conseil de sécurité au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie

Du 15 au 19 juin, la mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Kosovo; pour la première fois, elle était composée des 15 membres du Conseil. Le message qu'elle a diffusé était qu'il fallait avant tout éviter l'extrémisme et tout faire pour édifier une société pluriethnique. Mais elle a été importante à plusieurs autres égards. C'était la première mission dirigée par un président du Conseil. Elle a inclus dans son itinéraire une visite à Belgrade, où les membres du Conseil ont eu de fructueux entretiens avec le Président de la République fédérale de Yougoslavie, Vojislav Kostunica, avec le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'intérieur. La mission s'est également entretenue, à l'improviste mais de façon très substantielle, avec le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine.

Au Kosovo, la mission du Conseil a tenu une série de réunions avec les principaux acteurs et avec les représentants des diverses communautés; elle a en ou-

tre rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général, Hans Haekerrup, et le commandant de la KFOR, le général Thorstein Skiaker. La mission du Conseil s'est ensuite rendue à Mitrovica et a rencontré des représentants des Albanais et des Serbes du Kosovo lors de deux réunions consécutives. Le Conseil a exhorté les deux communautés à se tendre la main, de façon à pouvoir édifier ensemble l'avenir du Kosovo. À l'initiative du chef de la mission, un groupe d'organisations non gouvernementales représentant les femmes kosovares a rencontré les membres de la mission. Elles ont affirmé qu'il fallait faire participer les femmes aux négociations de paix et au processus de décision politique.

La mission, dans son interaction avec les communautés ethniques, a pu prendre conscience de leur vif désir de voir la normalité et l'ordre public se rétablir et la reconstruction économique se poursuivre. La mission a utilisé toutes les occasions qui se présentaient à elle pour exhorter les communautés ethniques à rejeter toute forme de violence, à rechercher la stabilité, la sûreté et la sécurité, et à coopérer avec la MINUK à l'application de la résolution 1244 (1999). Durant sa visite, la mission a fait plusieurs observations importantes, qui sont consignées en détail dans son rapport (S/2001/600). Le rapport a été officiellement présenté par le Président et chef de la mission du Conseil, le 19 juin, jour de retour de la mission.

Entretiens avec les représentants des pays fournisseurs de contingents

Le Président du Conseil a présidé quatre séances avec les pays qui fournissent des contingents, au sujet de la prorogation du mandat de quatre opérations, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la MONUC, la MINUBH et la MINURSO. Ces séances répondaient surtout à un souci d'information. Les pays fournisseurs de contingents, dans chaque cas, ont accepté les recommandations du Secrétaire général. Il n'y a pas eu de désaccord entre le Conseil et ces pays.

Une réunion des pays qui fournissent des policiers civils à la MINUK avait eu lieu juste avant le départ de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo. Le Président avait informé les représentants de ces pays des objectifs de la mission. Le Secrétariat avait également fait un exposé sur la situation, et notamment sur la contribution spécifique de ces pays.

Questions diverses

Les consultations plénières sont en partie consacrées à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, à des questions d'organisation et à la négociation des différents textes. En juin, les membres du Conseil ont consacré beaucoup de temps aux « questions diverses », souvent en raison de développements nouveaux ou pour examiner d'avance une situation sans attendre les examens, les rapports et les exposés organisés régulièrement par le Secrétariat.

Les membres du Conseil sont restés activement saisis de la situation au Burundi, en Somalie, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, au Kosovo, au Sahara occidental, à Chypre, en Bosnie-Herzégovine, en Sierra Leone, en Iraq, dans les Balkans, en Iraq et au Koweït et en République fédérale de Yougoslavie, au sujet du sida, ainsi que du suivi de la mission dépêchée dans la région des Grands Lacs.

Déjeuner de travail avec le Secrétaire général

Le déjeuner de travail mensuel avec le Secrétaire général offre l'occasion d'échanges de vues spontanés entre les membres du Conseil et le Secrétaire général sur certaines des questions appelant l'attention. Le Président du Conseil a offert ce déjeuner le 27 juin; trois questions, le Moyen-Orient et la Palestine, le Burundi et le Kosovo ont été examinées. Le Secrétaire général a relaté aux membres du Conseil son voyage au Moyen-Orient. Le Président lui a transmis ses vues après la mission du Conseil au Kosovo. En outre, des hauts responsables s'occupant de près du travail du Conseil ont également participé au déjeuner. La présence du Représentant spécial du Secrétaire général, Berhanu Dinka, et du Représentant du Secrétaire général, Jean Arnault, lors de la discussion portant sur le Burundi, a offert de précieux aperçus sur la situation.

Questions thématiques, opérationnelles et organisationnelles

Prévention des conflits armés

L'un des thèmes importants du mois était le débat qu'a consacré le Conseil à la prévention des conflits armés, après la publication du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2001/574 et Corr.1). Le dé-

bat a duré une journée, le 21 juin; la participation d'un grand nombre de pays non membres a démontré l'attachement des États Membres des Nations Unies à la prévention des conflits. Étant donné l'importance de la question, la réunion était présidée par le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, Abdus Samad Azad.

Durant le débat, le rapport du Secrétaire général et les recommandations qui s'y trouvent ont été de façon générale bien accueillis par les membres du Conseil et par les nombreux autres États Membres participant au débat public. La présidence bangladaise a pris l'initiative d'organiser le suivi de la question, par une résolution, un rapport et un débat.

Le Conseil a à juste titre pris l'initiative en approuvant le rapport et ses recommandations. Comme c'était le Conseil qui avait d'abord demandé ce rapport et que la prévention des conflits fait bien partie de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a réagi sans retard aux recommandations qui lui étaient expressément adressées. En exprimant son appui aux recommandations qui relevaient de sa compétence, il a encouragé un examen constructif et diligent des recommandations faites par les autres organes principaux, par les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Coopération avec les pays fournisseurs de contingents

L'adoption à l'unanimité de la résolution 1353 (2001) a marqué une étape importante de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents. Aux termes de cette résolution, ces pays sont reconnus comme d'importants partenaires de la coopération aux opérations de maintien de la paix. La résolution comporte des dispositions détaillées pour l'organisation de consultations avec ces pays, aux diverses étapes des opérations de maintien de la paix, depuis leur conception jusqu'à leur achèvement. La résolution comprend également des dispositions sur les différentes formules et procédures et les documents relatifs à l'organisation des réunions avec les pays fournisseurs de contingents.

Méthodes de travail du Conseil

Le Président et les représentants de deux autres États membres du Conseil, la Colombie et le Royaume-

Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont participé à une réunion du groupe de travail de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, consacrée aux méthodes de travail de celui-ci. Le Président du Conseil a fait part de l'expérience qu'il avait acquise au cours de l'année au Conseil, et a noté les améliorations apportées aux méthodes de travail du Conseil. Les ambassadeurs colombien et britannique ont de leur côté fait part de leurs réflexions sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Conseil de sécurité et sa coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Conformément à la volonté de transparence du Conseil, son président a fait des exposés substantiels aux représentants des autres États membres et à la presse après les consultations plénières.

Groupe de travail sur la documentation et les procédures du Conseil

En dépit d'un programme chargé, la présidence bangladaise a consacré un certain temps à l'examen des méthodes de travail du Conseil. Elle a convoqué à cet effet deux réunions du Groupe de travail sur la documentation et les procédures du Conseil. Une note publiée par le Président du Conseil de sécurité le 29 juin exposait divers moyens de renforcer la pratique du Conseil en ce qui concerne la communication et la diffusion de ses décisions et déclarations (S/2001/640).

Cette note apporte trois améliorations importantes. Des déclarations à la presse seront faites au nom des membres du Conseil par le Président et seront publiées sous forme de communiqués de presse, ce qui devrait leur assurer une large diffusion. Deuxièmement, conformément à la pratique établie, les décisions et déclarations du Conseil seront portées, par le Président du Conseil, à l'attention non seulement des États Membres concernés mais aussi des organisations et arrangements régionaux concernés. Troisièmement, le Secrétaire général, par le canal de ses représentants sur le terrain, organisera la diffusion rapide et efficace des décisions et déclarations du Conseil, pour leur assurer l'audience la plus large possible.

Présidé par le Bangladesh, le Groupe de travail, qui se réunissait pour la première fois depuis plus d'un an, a examiné, outre la note relative à la communication et à la diffusion des décisions et déclarations du Conseil, deux autres questions : la forme des réunions

du Conseil et l'examen de l'application des notes et déclarations du Président.

La dernière note sur la question, en date du 30 décembre 1999 (S/1999/1291), distinguait deux catégories de séances : les séances « publiques » et les séances « privées », conformément aux termes utilisés dans le Règlement intérieur provisoire du Conseil. Cette note distinguait aussi trois sous-catégories de séances privées, sans les désigner en tant que telles. Cependant, le programme de travail mensuel du Conseil continue à utiliser divers termes : exposés ouverts à tous, débats, séances officielles, séances à huis clos, séances ouvertes à tous, pour désigner différentes formules et leurs variantes. Aucun document ne décrit avec précision les différents types de réunions du Conseil.

Pour résoudre le problème, le Bangladesh a proposé au Groupe de travail sur la documentation et les procédures du Conseil un projet de note du Président. Le Groupe de travail n'a pu se mettre d'accord sur le texte d'une note officielle décrivant les différentes catégories de séances du Conseil. En l'absence d'accord, le Groupe de travail a décidé de renvoyer à plus tard l'examen de la question.

L'autre question concernait l'application des notes et déclarations du Président du Conseil. La présidence a proposé un examen des dispositions contenues en particulier dans les notes datées du 30 décembre 1999 (S/1999/1291), du 28 février 1994 (S/1994/230) et du 17 février 1999 (S/1999/165) ainsi que la déclaration du Président du 16 décembre 1994 (S/PRST/1994/81). Le Président a proposé d'examiner les modalités suivantes :

- Recourir aux séances publiques plus fréquentes;
- Communiquer les projets de résolution et de déclaration du Président aux États qui ne sont pas membres du Conseil, dès qu'ils sont présentés aux consultations plénières;
- Informer les États non membres de façon approfondie et détaillée peu après les consultations;
- Rédiger les projets de résolution et de déclaration de façon à permettre une participation adéquate de tous les membres du Conseil;
- Communiquer aux États qui ne sont pas membres du Conseil les déclarations du Président à la presse;

- Communiquer aux États non membres du Conseil les notes d'information sur les opérations menées sur le terrain;
- Réfléchir à la forme des réunions;
- Communiquer aux États non membres du Conseil les textes provisoires des projets de résolution;
- Diffuser les déclarations à la presse du Secrétaire général ou de son porte-parole;
- Organiser des groupes d'Amis du Président (pour la rédaction des projets de résolution et des déclarations du Président, en permettant une participation adéquate de tous les membres du Conseil).

Il est recommandé au Groupe de travail d'examiner la mise en oeuvre des dispositions dont la liste figure ci-dessus. Le Conseil doit également être très attentif aux recommandations de l'Assemblée générale en ce qui concerne ses méthodes de travail. À ce sujet, le Groupe de travail sur la documentation et les procédures du Conseil de sécurité pourrait examiner avec profit les rapports du Groupe de travail de l'Assemblée générale. Le Conseil pourrait également entreprendre un examen de la teneur, de la méthode et de l'objet de l'exposé mensuel.

Séance de synthèse

La présidence bangladaise s'est achevée par une séance de synthèse sur le travail du Conseil de sécurité durant le mois de juin. C'était la première fois qu'une telle séance avait lieu en public bien que la participation au débat fût limitée aux membres du Conseil. Le Secrétaire général a assisté à la séance.

L'idée était de faire un bilan du travail du Conseil durant le mois et de recenser les questions à suivre. Cela a également été l'occasion de réfléchir aux méthodes de travail du Conseil et à la façon dont celui-ci procède. Durant le débat, plusieurs idées ont été exprimées; la liste donnée ici n'est pas exhaustive :

- Le Conseil devrait réfléchir à la façon d'assurer le suivi des questions qu'il examine, non pas en suivant un calendrier de routine, mais par des décisions prises délibérément, suivant une démarche active.
- Le Conseil devrait également s'assurer que le Secrétaire général dispose des ressources humaines, matérielles et financières voulues pour appliquer ses décisions.

- Le Conseil devrait jouer un rôle plus actif. Le Conseil devrait avoir plus largement recours à l'envoi de missions dans les zones où a éclaté un conflit. Ses constatations et ses recommandations devraient être efficacement suivies.
- L'adoption de la résolution 1353 (2001) sur la coopération avec les pays fournisseurs de contingents a marqué une étape. Le Conseil devrait également prêter attention à certaines des autres questions opérationnelles.
- Le Secrétaire général a rendu compte en détail, dans son récent rapport sur le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (rapport Brahimi) et la façon d'aborder les problèmes concernant les composantes civiles des opérations de maintien de la paix, ces composantes devant être plus importantes et plus nombreuses, comme c'est le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Le Conseil doit réfléchir à cette question.
- Les relations du Conseil avec la presse, les médias et le public doivent être examinées. Il faut s'assurer que le monde extérieur s'intéresse aux travaux du Conseil. La possibilité de nommer un porte-parole du Président du Conseil de sécurité a été examinée de façon officieuse durant la retraite du Conseil.
- Le Conseil devrait avoir plus largement recours aux exposés publics, de façon à permettre à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies d'avoir un accès équitable à l'information concernant les faits nouveaux intéressant la paix et la sécurité internationales et les opérations et activités d'aide des Nations Unies s'y rapportant.
- Le Conseil de sécurité devrait intensifier ses relations avec les autres organes des Nations Unies.
- La façon dont le Conseil de sécurité rend compte de ses décisions doit être examinée. Il a été noté qu'à de nombreuses reprises les États qui ne sont pas membres du Conseil l'ont demandé; le contenu et la forme du rapport du Conseil de sécurité devraient être modifiés.
- Les séances de synthèse mensuelles devraient être aussi informelles et interactives que possible. Elles sont en effet utiles pour tirer les enseigne-

ments du mois écoulé et pour réfléchir sur la façon dont les membres du Conseil travailleront à l'avenir.

- Le Conseil doit soutenir activement ce que fait le Secrétaire général pour continuer à améliorer le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; mais le Conseil lui-même bien sûr doit apporter sa propre contribution à ce travail conformément à ses compétences propres.
- Il est utile de se demander périodiquement si l'action du Conseil a un effet constructif sur l'évolution des questions que le Conseil a examinées chaque mois; et dans le cas contraire, les membres du Conseil doivent se demander pourquoi, dégager les raisons, repérer les mesures que le Conseil pourrait prendre et les instruments qu'il pourrait appliquer pour faire progresser le règlement d'une question. En outre, bien sûr, l'objectif de ces séances de synthèse doit être de dégager les enseignements appropriés afin de les appliquer à l'avenir.
- Le Groupe de travail sur la documentation et les procédures du Conseil devrait se réunir régulièrement pour examiner l'application des mesures convenues et pour étudier les moyens d'améliorer les méthodes de travail et la documentation du Conseil.
- Le Conseil devrait préparer ses missions dans les zones de conflit, et notamment en discuter dans un cadre officieux, comme cela a été le cas à la retraite du Conseil à Pocantico pour la préparation de la mission du Conseil en République démocratique du Congo.
- La préparation des missions du Conseil dans les zones de conflit devrait comporter des séances de réflexion pour définir les objectifs et les stratégies.
- Il est nécessaire, avant le départ des missions du Conseil dans les zones de conflit, de se réunir avec les pays fournisseurs de contingents et avec d'autres parties intéressées si elles estiment qu'elles ont des vues à faire connaître sur une situation particulière, qu'il s'agisse des organismes des Nations Unies ou même d'organisations non gouvernementales, selon le cas.
- Le Conseil devrait réfléchir à la rationalisation de son programme de travail mensuel.

Annexe I

Séances du Conseil de sécurité en juin 2001

<i>Numéro</i>	<i>Séance No</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
1	4324	1er juin	La situation entre l'Iraq et le Koweït
2	4325	5 juin	La situation en Afghanistan – Exposé de l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, Président du Comité créé en application de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, avec la participation de M. Haïlé Menkerios, Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan constitué en application de la résolution 1333
3	4325 (reprise)	5 juin	La situation en Afghanistan – Exposé de l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, Président du Comité créé en application de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, avec la participation de M. Haïlé Menkerios, Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan constitué en application de la résolution 1333
4	4326	13 juin	Renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents (S/2001/546)
5	4327	13 juin	La situation concernant la République démocratique du Congo (S/2001/572) Exposé de MM. Guéhenno et Otunnu
6	4327 (reprise)	13 juin	La situation concernant la République démocratique du Congo (S/2001/572)
7	4328	15 juin	La situation à Chypre (S/2001/534)
8	4329	15 juin	La situation concernant la République démocratique du Congo (S/2001/572)
9	4330	15 juin	La situation en Bosnie-Herzégovine (S/2001/571) Exposé de M. Jacques Paul Klein
10	4331	19 juin	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1223 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) (Présentation du rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) par l'Ambassadeur Chowdhury, Président du Conseil de sécurité et chef de la Mission)
11	4332	19 juin	La situation en Somalie

<i>Numéro</i>	<i>Séance No</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
12	4333	21 juin	La situation en Bosnie-Herzégovine (S/2001/571)
13	4334	21 juin	Le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés (S/2001/574) Débat public
14	4334 (reprise)	21 juin	Le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés (S/2001/574) Débat public
15	4335	22 juin	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) Exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, SGA aux opérations de maintien de la paix
16	4336	26 juin	La situation entre l'Iraq et le Koweït (S/2001/597) Débat public
17	4337 (privée)	27 juin	Recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'ONU
18	4338 (privée)	27 juin	La situation au Burundi (réunion avec M. Mathias Sinamenye, deuxième Vice-Président de la République du Burundi)
19	4339	28 juin	La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix
20	4340	28 juin	La situation en Sierra Leone (S/2001/627) Exposé du RSSG pour la Sierra Leone, M. Adeniji
21	4336 (reprise)	28 juin	La situation entre l'Iraq et le Koweït (S/2001/597) Débat public
22	4341	29 juin	La situation au Burundi
23	4342	29 juin	La situation concernant le Sahara occidental
24	4343	29 juin	Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2001

Annexe II

Consultations plénières du Conseil de sécurité en juin 2001

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
1	1er juin 2001	Iraq (programme « pétrole contre nourriture »)
2	4 juin 2001	1. Programme des travaux 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Mission dans la région des Grands Lacs – Mission au Kosovo – Procédure régissant l'établissement de la liste des orateurs pour les séances publiques du Conseil
3	5 juin 2001	1. Afghanistan 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Somalie
4	6 juin 2001	1. Sierra Leone 2. Timor oriental 3. Burundi 4. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – République démocratique du Congo
5	7 juin 2001	1. Iraq 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Mission au Kosovo – Afghanistan
6	8 juin 2001	1. Rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Somalie – Kosovo
7	11 juin 2001	1. Chypre 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Somalie – Rapport du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix – Kosovo – Iraq
8	12 juin 2001	1. République démocratique du Congo 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Kosovo – Sahara occidental – Chypre – Somalie

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
9	14 juin 2001	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mission du Conseil de sécurité au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) sur l'application de la résolution 1244 (1999) 2. Iraq (programme « Pétrole contre nourriture ») 3. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – République démocratique du Congo – Chypre – Bosnie-Herzégovine – Sierra Leone (Tribunal spécial) – VIH/sida – Somalie – Élection du Secrétaire général – Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres
10	15 juin 2001	<ol style="list-style-type: none"> 1. Iraq (programme « pétrole contre nourriture ») 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Programme de travail – Somalie
11	20 juin 2001	<ol style="list-style-type: none"> 1. Iraq 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Bosnie-Herzégovine – Forme de la séance du 21 juin sur la prévention des conflits armés – Iraq – Sahara occidental – Somalie – Forme de la séance du 27 juin sur la nomination du Secrétaire général
12	25 juin 2001	<ol style="list-style-type: none"> 1. Érythrée/Éthiopie 2. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Nomination du Secrétaire général – Burundi – Iraq – VIH/sida – Prévention des conflits armés
13	26 juin 2001	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sahara occidental 2. Iraq 3. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Balkans <p>Déjeuner avec le Secrétaire général</p>

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
14	27 juin 2001	1. Recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'ONU 2. Questions diverses – Aucune
15	27 juin 2001 (après-midi)	1. Burundi 2. Questions diverses – Sahara occidental – Iraq/Koweït
16	28 juin 2001	1. Iraq (Programme « Pétrole contre nourriture ») 2. Sahara occidental 3. Questions diverses – Clôture des débats – Burundi – Recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'ONU – Les enfants et les conflits armés – Somalie
17	29 juin 2001	1. Sahara occidental 2. Burundi 3. Questions diverses – République fédérale de Yougoslavie
18	29 juin 2001 (après-midi)	1. Iraq (programme « Pétrole contre nourriture ») 2. Questions diverses – Somalie

Annexe III

Résolutions du Conseil de sécurité adoptées en juin 2001

<i>Résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Objet</i>
S/RES/1352 (2001)	1er juin 2001	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/RES/1353 (2001)	13 juin 2001	Renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents
S/RES/1354 (2001)	15 juin 2001	La situation à Chypre
S/RES/1355 (2001)	15 juin 2001	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/RES/1356 (2001)	19 juin 2001	La situation en Somalie
S/RES/1357 (2001)	21 juin 2001	La situation en Bosnie-Herzégovine
S/RES/1358 (2001)	27 juin 2001	Recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'ONU
S/RES/1359 (2001)	29 juin 2001	La situation concernant le Sahara occidental

Rapports attendus ou à examiner en juin 2001

- Pas de sortie sans stratégie – S/2001/394 daté du 20 avril 2001
- Rapport sur la question des réfugiés et des personnes déplacées – S/2001/513 daté du 23 mai
- Rapport sur la prévention des conflits armés – A/55/985-S/2001/574 daté du 7 juin 2001
- Rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre – S/2001/534 daté du 30 mai 2001
- Cinquième rapport de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies – S/2001/515 daté du 24 mai 2001
- Rapport du Comité d'experts sur l'Afghanistan – S/2001/511 daté du 24 mai 2001
- Huitième rapport sur la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo – S/2001/752 daté du 8 juin 2001
- Rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine – S/2001/571 daté du 7 juin 2001
- Rapport sur la Mission des Nations Unies au Kosovo – S/2001/565 daté du 7 juin 2001
- Rapport d'activité sur l'Éthiopie et l'Érythrée (Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée) – S/2001/608 daté du 19 juin 2001

- Rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) – S/2001/613 daté du 20 juin 2001
- Rapport de la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo – S/2001/600 daté du 19 juin 2001
- Dixième rapport sur la Sierra Leone – S/2001/627 daté du 25 juin 2001

Déclarations du Président du Conseil de sécurité en juin 2001

<i>S/PRST/2001</i>	<i>Date</i>	<i>Séance No</i>	<i>À l'issue de consultations</i>	<i>Objet</i>
16	28 juin	4339		La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix
17	29 juin	4341		La situation au Burundi

Annexe IV

Déclarations à la presse du Président du Conseil de sécurité

Burundi (6 juin 2001)

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme appui à l'Accord d'Arusha comme base du règlement du conflit au Burundi, ainsi que leur conviction unanime que ce conflit n'a pas d'issue militaire. Les groupes armés ne doivent pas chercher à atteindre leurs objectifs par des moyens violents.

Les membres du Conseil ont souscrit aux conclusions de la Mission du Conseil de sécurité au Burundi et renouvelé leur invitation aux Forces de libération nationale et au Front pour la défense de la démocratie à se joindre au processus d'Arusha et à s'abstenir de tout acte de violence.

Les membres du Conseil ont invité toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international.

Les membres du Conseil ont encouragé le dialogue entre le Gouvernement et les rebelles et invité les pays de la région à user de leur influence afin d'amener les groupes armés à s'associer au processus de paix.

Les membres du Conseil ont noté les progrès réalisés dans l'accomplissement du processus de paix à la troisième session ordinaire du Comité de suivi de l'application qui s'est tenue à Arusha du 28 mai au 4 juin.

Les membres du Conseil ont réitéré leur appui sans réserve au Médiateur d'Arusha, M. Nelson Mandela, et à l'Initiative régionale.

Sierra Leone (6 juin 2001)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétariat sur la situation en Sierra Leone qui a également servi d'introduction au rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Ils ont procédé à un débat sur la question.

Les membres du Conseil ont pris note de l'évolution récente de la situation des réfugiés et des déplacés dans les pays de l'Union du fleuve Mano et se sont déclarés préoccupés par la persistance de la crise humanitaire.

Les membres du Conseil ont constaté que cette crise alourdit le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil et leurs populations et ont loué les efforts qu'ils déploient en vue d'accorder un asile, une protection et une aide à cette importante concentration de réfugiés et de personnes déplacées.

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties à assurer le respect des droits de l'homme et la sécurité de tous les réfugiés déplacés, ainsi que la sécurité du personnel humanitaire déployé dans la sous-région.

Les membres du Conseil ont reconnu le pragmatisme d'une stratégie de retour des réfugiés en Sierra Leone qui procéderait par phases. Ils ont souscrit à la stratégie en trois phases du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) tendant à éloigner les réfugiés des frontières pour les transporter dans des zones plus sûres de la Guinée, à offrir une protection et une aide accrue aux réfugiés et aux déplacés dans les zones frontalières et à organiser le rapatriement librement consenti

des réfugiés vers la Sierra Leone. Ils ont estimé que le retour progressif des réfugiés en Sierra Leone devrait faire l'objet d'une planification globale et détaillée.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le HCR, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), d'autres organismes du système des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales en vue de prêter assistance aux réfugiés et aux déplacés.

Les membres du Conseil ont invité la communauté internationale à débloquer les fonds supplémentaires nécessaires en réponse à l'appel consolidé des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et à l'appel consolidé pour la Sierra Leone, ainsi qu'en prévision de la conférence des bailleurs de fonds sur le financement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion convoquée à Paris les 11 et 12 juin.

Les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction du rôle énergique joué par la MINUSIL au cours des dernières semaines en vue de faire avancer le processus de paix.

Les membres du Conseil ont encouragé les trois chefs d'État des pays de l'Union du fleuve Mano à entamer un dialogue en vue de promouvoir la paix dans la sous-région et ils ont exprimé leur satisfaction du rôle joué par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest à cet égard.

Chypre (11 juin 2001)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alvaro de Soto, sur la mission de bons offices. Ils ont également entendu un exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix sur les consultations menées par le Secrétariat avec les parties en vue de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et ils ont pris note des vues exprimées par les parties.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui sans réserve aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Ils ont réaffirmé l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre, et notamment la résolution 1251 (1999) du 29 juin 1999 et les résolutions ultérieures. Ils ont accueilli avec satisfaction et appuyé l'intention manifestée par le Secrétaire général de poursuivre le processus qu'il a lancé en novembre 1999 et ils ont exhorté à nouveau tous les acteurs concernés à participer avec lui, de façon constructive et efficace, à ce processus.

Érythrée et Éthiopie (25 juin 2001)

Le Secrétaire général a présenté aux membres du Conseil de sécurité un rapport d'activité daté du 19 juin 2001 (S/2001/608) sur l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil ont pris note des observations du Secrétaire général selon lesquelles la situation sur le terrain était restée généralement calme et ils ont félicité les parties et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) des progrès accomplis. Ils ont considéré que la création de la zone de sécurité temporaire et le fonctionnement de la Commission de tracé des frontières et de la Commission d'indemnisation témoignaient de l'adhésion des deux pays au proces-

sus de paix. À cet égard, les membres ont appuyé vigoureusement les efforts constants déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila Joseph Legwaila.

Cependant, les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés gravement préoccupés par le déploiement excessif de la milice et de la police érythréennes dans la zone de sécurité temporaire, ainsi que par l'absence d'accord entre les parties sur les limites précises de cette zone. Les membres du Conseil ont également exhorté les parties à respecter strictement la carte définitive que la MINUEE leur a communiquée.

Les membres du Conseil de sécurité ont réitéré leur invitation aux deux pays concernés à ouvrir rapidement un couloir aérien direct entre Asmara et Addis-Abeba. Ils ont aussi exhorté les deux parties, et notamment l'Érythrée, à garantir la liberté de mouvement de la MINUEE. Les membres du Conseil ont également engagé l'Érythrée à signer l'accord sur le statut des forces et souligné que l'un et l'autre Gouvernements devaient remplir leur obligation de financer le fonctionnement de la Commission de tracé des frontières.

Tout en notant les progrès réalisés en matière de déminage, les membres du Conseil ont invité l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi que la communauté internationale, à accroître leurs efforts – sur le plan financier et sur les autres plans – en vue de garantir le déminage intégral de la zone de sécurité temporaire et des régions adjacentes de façon à garantir la sécurité des personnes déplacées rentrant chez elles et celle des Casques bleus.

Étant donné la dégradation de la situation humanitaire en Érythrée et en Éthiopie, les membres du Conseil de sécurité ont engagé la communauté internationale à répondre généreusement à l'appel à l'aide humanitaire lancé par l'équipe de pays des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont encouragé les parties, en coopération avec la MINUEE, à explorer et mettre en oeuvre une large gamme de mesures de confiance et à s'engager de façon constructive et sans rhétorique dans le processus de paix.